

**Jugement commercial 2021TALCH02/00819**

Audience publique du vendredi, vingt et un mai deux mille vingt et un.

**Numéro TAL-2021-04056 du rôle**

Composition :

Anick WOLFF, 1ère vice-président ;  
Tania CARDOSO, juge ;  
Inès BIWER, juge-déléguée ;  
Paul BRACHMOND, greffier.

**Entre :**

La société anonyme **A. SA**, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,

élisant domicile en l'étude de la société anonyme A.M. SA, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186371, représentée aux fins des présentes par Maître C.M., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

**demanderesse** comparant par Maître C.J., avocat, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Maître C.M., avocat à la Cour, susdit ;

**et :**

Le groupement d'intérêt économique **LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS**, établi à L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C24 ;

**défendeur** comparant par Madame S.G., juriste, munie d'une procuration spéciale.

**Faits :**

Par exploit de l'huissier de justice suppléant L.G., en remplacement de l'huissier de justice C.C. de Luxembourg, en date du 28 avril 2021 la demanderesse a fait donner assignation au défendeur à comparaître le 7 mai 2021 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, 1er étage, salle C0.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2021-04056 du rôle pour l'audience publique du 7 mai 2021 devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître C.J., en remplacement de Maître C.M., donna lecture de l'assignation et exposa ses moyens.

Madame S.G. exposa ses moyens.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **Jugement qui suit :**

En date du 9 avril 2021, la société anonyme A. SA a déposé et enregistré ses comptes annuels de la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence Lxxxxxxx (ci-après encore le « Dépôt Litigieux »).

Au vu d'une erreur matérielle figurant dans les comptes annuels déposés, une version rectifiée a été déposée en date du 13 avril 2021, sous la référence Lxxxxxxx.

### **Procédure**

Par exploit d'huissier de justice du 28 avril 2021 novembre 2020, la société anonyme A. SA a fait donner assignation au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR ») à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

### **Prétentions et moyens des parties**

A SA demande au tribunal d'ordonner au LBR d'annuler le Dépôt litigieux, et en conséquence tout accès au document ayant fait l'objet dudit dépôt, et sollicite à voir ordonner le dépôt du jugement à intervenir dans le dossier de la partie demanderesse auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Elle requiert encore l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toute voie de recours et sans caution.

A l'appui de sa demande en annulation, qu'elle base sur l'article 17bis du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après le « Règlement de 2003 »), A. SA fait exposer que les comptes annuels figurant dans le Dépôt Litigieux contiendraient erronément à la dernière page un organigramme relatif à un autre groupe de sociétés, n'ayant aucun rapport avec la partie requérante.

Elle se base sur l'article 21 (1) de la Loi de 2002 pour conclure à la recevabilité de sa demande.

LBR confirme avoir accepté le Dépôt Litigieux. Il ne s'oppose pas à la demande en annulation formulée par A. SA, et le cas échéant, au dépôt du présent jugement dans le dossier d'A. SA. LBR sollicite finalement que la partie demanderesse soit condamnée aux frais et dépens de l'instance.

### **Appréciation**

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la loi du 19 décembre 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose : « *Tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés* ».

Il résulte des pièces versées en cause et des déclarations des parties que le Dépôt Litigieux contient un organigramme d'un autre groupe de sociétés et qu'il y a lieu de remédier à cette erreur.

Dans ces conditions, il y a lieu d'enjoindre au LBR de modifier le Dépôt Litigieux en procédant à son annulation.

Il y a encore lieu d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier d'A. SA afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation du Dépôt Litigieux.

Il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du présent jugement, les conditions de l'article 567 du Nouveau Code de procédure civile n'étant pas remplies.

Les frais et dépens sont à laisser à charge de la partie demanderesse qui est seule responsable du contenu des dépôts effectués auprès du LBR.

### **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**reçoit** la demande en la forme ;

la **déclare** fondée ;

**ordonne** au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler le dépôt effectué le 9 avril 2021 sous la référence Lxxxxxxx ;

**ordonne** le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société anonyme A. SA auprès du groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS ;

**dit** qu'il n'y a pas lieu à exécution provisoire sans caution du présent jugement ;

**laisse** les frais et dépens de l'instance à charge de la partie demanderesse.